

ASSESSORAT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE
ET DES POLITIQUES IDENTITAIRES

COURS DE RECYCLAGE EN LANGUE FRANCAISE AUX TERMES DES ALINEAS 2 ET 3 DE L'ARTICLE 9
DE LA **LR N° 12 DU 8 MARS 1993** (*AVIS DU 15/12/2025*) – ANNEE **2026**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

N°	NOM	PRENOM
1	AVATI	MARCO
2	CABRAZ	NATHALIE
3	LUCIANAZ	CLAUDIO
4	MARCOZ	LUCIANA
5	PALO	GIOVANNA
6	PANZICA	PIETRO GIUSEPPE
7	PERRIER	SALVINA

Pour les candidats dont les noms figurent dans la liste susdite, la fréquence de ce cours est indispensable pour le maintien de la validité de l'attestation de la connaissance de la langue française aux termes de l'article 9 de la loi régionale n° 12/1993.

L'attestation de participation sera délivrée aux personnes qui auront suivi au moins **80%** du cours, soit **16 heures** minimum.

Les candidats admis qui ne pourront pas participer au cours de formation sont priés de le communiquer à l'adresse de courrier électronique suivant : istruzione@regione.vda.it.

Le présent avis vaut notification à tous les effets.

Aoste, le 13 mars 2026